

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	69

PRESENTS	52
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	15
ABSENTS	23

Vote Pour :	68
Vote Contre :	0
Abstention :	1

Date de la Convocation1<sup>ER</sup> JUILLET 2025Date d’Affichage1<sup>ER</sup> JUILLET 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi sept juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Céu DA COSTA, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Gwenaél GRANGER, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Christel PALIS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, Claire VILLENEUVE

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Lahcène BAAZIZ à Christel PALIS, Ann BARNES à Laurent ESTRADA, Françoise BOURDET à Christophe GOURMANEL, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Monique CORBIERE-FAUVEL à Christophe HERIN, Max ESCAFFRE à François JONGBLOËT, Isabelle FOUROUX-CADENE à Elisabeth LOYER, Serge GARRIGUES à Bernard MIRAMOND, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Christelle HARDY-HEBRARD à Claire VILLENEUVE, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

**Absents/Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Marc MIRALES, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

**N°159\_2025****ACTES : 8.1.4**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 19 - Création d'un tarif « repas exceptionnel gratuit » en restauration scolaire**

## Exposé des motifs

La récente situation de crise bâtiminaire, vécue sur le bâtiment de l'école élémentaire de Crins à Graulhet a nécessité le transfert temporaire d'enfants vers d'autres écoles de la commune de Graulhet afin de permettre la poursuite de leur scolarité.

Par voie de conséquence, ce changement, a obligé certains enfants habituellement externes, à opter pour le régime demi-pensionnaire du fait de la distance accrue les éloignant de leur domicile. Afin de limiter l'impact pour les familles, la Communauté d'agglomération souhaite prendre à sa charge les repas des enfants concernés.

## Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-10,

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article R.531-52,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.2.7 mentionnant les compétences en matière d'écoles et de services périscolaires,

Vu les délibérations du Conseil communautaire du 22 mai, 10 juillet et 20 novembre 2023, instituant un nouveau modèle tarifaire pour les services périscolaires et extrascolaires,

Considérant la situation exceptionnelle de crise vécue par les familles scolarisant un enfant sur l'école élémentaire de Crins à Graulhet,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés** (Abstention d'Ann BARNES ayant donné pouvoir à Laurent ESTRADA) :

- **décide** de créer un tarif « repas exceptionnel gratuit » pour les enfants inscrits à l'école de Crins à Graulhet, déplacés dans une autre école de la commune et n'étant pas usagers habituels du service de restauration ;

- **décide** de proposer cette gratuité, au plus tard, jusqu'au 19 décembre 2025 inclus ;

- **autorise** le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le 21 JUIL. 2025

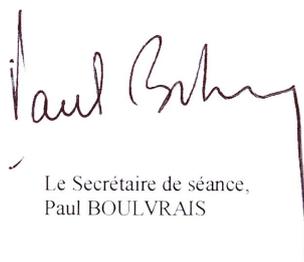
- publication - mise en ligne

Le 21 JUIL. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,  
Paul BOULVRAIS



**Gaillac-Graulhet**  
AGGLOMÉRATION  
entre vignoble et bastides



Le Président,  
Paul SALVADOR